

*Initiatives parlementaires*

rappelle également à la Chambre qu'il est grand temps que le gouvernement du Canada rende davantage de comptes à la population.

Contrairement au député conservateur, je soutiens que cette institution a des lacunes—en fait que tout le Parlement n'est pas efficace—parce qu'elle ne répond pas aux besoins de la population canadienne. Voilà pourquoi notre parti a formé un groupe d'étude qui parcourra tout le pays pour recueillir les idées des Canadiens sur la manière de réformer le Parlement afin qu'il soit plus responsable envers la population.

Par exemple, un gouvernement majoritaire dans ce pays ne semble pas faire l'affaire. Il n'arrive pas à satisfaire les vœux de la population. À quoi rimerait dans deux ans l'enjeu d'élections qui se tiendraient aujourd'hui? De la fiction peut-être? Notre système de gouvernement responsable est excellent, en théorie, mais responsable envers qui, dans la pratique? Est-ce suffisant de tenir des élections tous les quatre ou cinq ans? D'après moi, non. De nos jours, un gouvernement qui est responsable ne l'est pas uniquement envers la population du pays, il l'est aussi envers les représentants du parti ministériel qui est majoritaire à la Chambre des communes, et cela ne suffit pas.

La motion que propose aujourd'hui le député de Calgary a rapport aux référendums. Je me demande s'il ne va pas trop loin lorsqu'il préconise qu'il y ait aussi bien des référendums tenus à la demande des citoyens et dont les résultats devraient être exécutoires pour le gouvernement, que des référendums dont l'initiative serait celle du gouvernement lui-même. Je crois que nous devrions examiner très attentivement cette proposition. Il faudrait en peser les avantages et les inconvénients avant de l'appliquer dans le cadre de la réforme de notre régime parlementaire. Cette idée serait peut-être beaucoup plus populaire dans l'ouest que dans l'est du Canada.

Les porte-parole libéral et conservateur étaient tous deux des Ontariens. Dans toute l'histoire du Canada depuis la Confédération, les gouvernements provinciaux ont tenu quelque 42 référendums. Trente et un ont été tenus dans les quatre provinces de l'Ouest, trois en Ontario, deux au Québec et six dans la région de l'Atlantique. On a donc eu beaucoup plus souvent recours à cette formule dans l'ouest du pays, par suite peut-être de la désaffection ou des doléances que nourrissent beau-

coup de Canadiens de l'Ouest à l'égard des gouvernement et Parlement fédéraux.

Au plan national, on a eu recours deux fois seulement à un référendum: en 1898, au sujet de la prohibition des boissons alcoolisées, et en 1942, lors de la conscription.

J'estime que l'histoire récente nous fournit de nombreuses raisons de remettre en question l'efficacité de notre régime parlementaire. Par exemple, la plupart des Canadiens s'opposent vigoureusement à la taxe sur les produits et services mais se sentent tout à fait impuissants contre elle parce que le gouvernement prétend qu'il a le mandat d'appliquer cette taxe et qu'il l'appliquera envers et contre tous, quelles que soient les conséquences.

Il y a eu le processus du lac Meech. J'étais fortement en faveur de la substance de l'accord que les députés connaissent, mais le processus de négociation—qui n'est pas entièrement le fait du gouvernement, qui en a hérité à bien des égards du gouvernement libéral précédent—est trop secret. Il est restreint à une petite poignée de personnes. Il doit être plus ouvert.

Notre système parlementaire comprend aussi le Sénat qui n'est pas démocratiquement élu, où le premier ministre peut nommer huit membres en surnombre en invoquant une disposition constitutionnelle archaïque—l'article 36 de la Constitution—ce qui est loin d'être démocratique.

Par contre, la majorité au Sénat, ou une minorité dans le cas présent, peut déjouer les vœux de la Chambre élue. Dans un cas comme dans l'autre, c'est inacceptable. Il s'est présenté cet été une situation où des troupes canadiennes ont été envoyées dans le golfe Persique, dans une zone où la guerre est possible, sans que le Parlement soit rappelé. Le golfe Persique, la TPS, le processus de négociation de l'Accord du lac Meech et le Sénat sont des exemples de plus qui montrent que des réformes s'imposent pour rendre le Parlement plus sensible aux vœux de la population canadienne.

Il faut se demander si une deuxième Chambre est nécessaire ou non. Avons-nous besoin d'un Sénat élu? Quel doit être son pouvoir? Faudrait-il, par exemple, que les élections aient lieu à date fixe de façon que le gouvernement ne puisse manipuler l'ordre des travaux à ses fins ni perdre de vue les intérêts de la nation dans son ensemble? Avons-nous besoin d'envisager une représentation proportionnelle, pour que différents points de vue